

SPECIAL CONGRES ACADEMIQUE

19 et 20 mars 2014

Tous les deux ans, le Congrès National rythme la vie du SNES. Il a lieu cette année à Marseille et est précédé par le Congrès académique.

Ce sont deux moments essentiels de la vie démocratique de notre organisation syndicale.

C'est l'occasion de revisiter les mandats du SNES, au regard de la situation générale, d'en débattre, de formuler de nouvelles revendications pour les deux ans à venir.

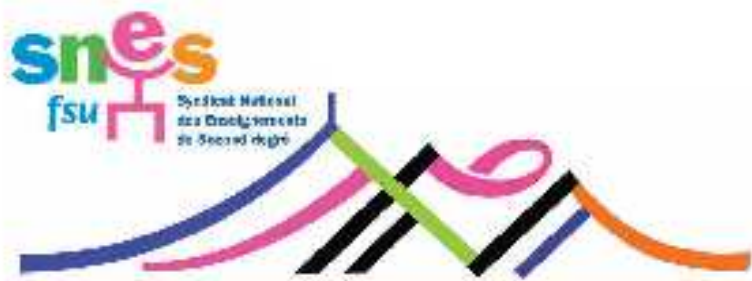
Le Congrès académique a lieu cette année au lycée de Cournon, les 19 et 20 mars prochains. Les débats sont préparés sur la base de pré-rapports que nous devons étudier et amender. Nous vous invitons dès maintenant à vous réunir dans les établissements, à prendre connaissance des textes (voir éléments de présentation ci-après) et à en débattre. Ce seront autant de points d'appuis et de contributions pour les travaux du Congrès académique.

Alors que le gouvernement annonce réfléchir à un gel des promotions dans la Fonction Publique, ce congrès sera l'occasion de dire haut et fort la nécessité de développer les services publics, en particulier le service public d'éducation, et de porter nos propositions en matière éducative sur la scène publique.

*Le Congrès n'est pas l'affaire de quelques uns, il nous concerne tous. Sa-
chons nous en saisir.*

Patrick Lebrun

Cette publication est envoyée à tous les adhérents



SNES S3 CLERMONT

29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

DISPENSÉ DE TIMBRAGE

Clermont Fd CDIS

P

PRESSE
DISTRIBUÉE P.A.
LA POSTE

Supplément N°2
au bulletin N°163 du 28 janvier 2014
Déposé le 25 février 2014

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 1 : Edito

Page 2 : Préparation du congrès dans les S1 et déroulement des 2 journées

Page 3 : Fiche d'organisation

Page 4 : Appel à candidature Unité et Action,

Page 5 : Appel à candidature Ecole Emancipée, Front Unique

Page 6 : Présentation des 4 thèmes

Annexe 1: Engagement individuel de candidature

Annexe 2 : Appel à la grève du 18 mars

PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONGRÈS DANS LES S1

Le débat dans les sections d'établissement (S1) sera organisé sur la base des rapports préparatoires publiés dans le supplément à l'US n° 737 du 21/12/2013 (rapports préparatoires) et des contributions publiées en supplément de l'US n° 738 du 8 février 2014. Nous demandons aux S1 d'organiser le débat en recherchant la participation maximale des syndiqués.

Adressez les propositions de modifications, les amendements, les textes et motions adoptées par le S1 en indiquant les résultats des votes éventuels jusqu'au **lundi 17 mars** pour faciliter le travail des rapporteurs (par courrier, par fax ou par mail).

Participation des délégués de S1 au congrès académique :

Les syndiqués veilleront à assurer la participation de leur établissement au Congrès Académique en désignant son ou ses délégués. Le congrès est un moment important de la vie démocratique du syndicat, aucun S1 (section d'établissement) ne doit négliger sa participation. Les autorisations d'absence pour les délégués des S1 et les membres de la CA sont de droit (voir modèle de demande page 3).

COMPOSITION DU CONGRES :

- Les membres élus de la CA académique
- Dans le cas où l'un d'entre eux est absent ou fait partie d'une délégation de S1, il appartient à son courant de pensée de le faire suppléer par l'un des candidats de sa liste.
-

LES DELEGUES DE S1 : à raison de :

Nombre de syndiqués	0 à 15	16 à 30	31 à 60	61 à 90	91 à 120
Nombre de délégués	1	2	3	4	5

Le nombre de syndiqués d'une section est égal au nombre de collègues dont la cotisation est parvenue au S3 avant le congrès.

RENVOYEZ POUR LE 17 MARS LA FICHE D'ORGANISATION EN PAGE 6

Elle est indispensable pour la bonne organisation du congrès.

Fonctionnement du Congrès Académique

Pour les amendements, seuls ceux présentés en Commission pourront être soumis au vote du Congrès Académique, sans refaire le débat mené en commission.

Seuls les membres présents lors de **l'élection de la délégation académique** pourront en faire partie.

Déroulement des 2 journées du Congrès

Mercredi 19 mars

9h Accueil
9h15 Vote de l'ordre du jour, organisation des débats ;
9h45 à 10h15 Présentation des comptes
10h30 à 12h30 Commissions en parallèle :
Thème 1 et thème 3
Repas
14h à 15h Fin des commissions
15h30 à 16h30 plénière thème 1, vote
16h30 à 18h plénière thème 3, vote
18h à 18h30 Modifications statutaires

Jeudi 20 mars

9h Accueil
9h15 12h30 Commissions en parallèle :
Thème 2 et thème 4
Repas
14h à 15h plénière thème 2, vote
15h à 16h plénière thème 4, vote
16h30 à 17h30 thème introductif
17h30 à 18h délégation au Congrès National, vote

APPEL A CANDIDATURE CA ACADEMIQUE 2014 - 2016

En mai, les syndiqués éliront leurs représentants à la CA académique et aux bureaux départementaux. 3 courants de pensée vous appellent à candidater pour leurs listes.

Ce scrutin sur listes, à la proportionnelle, a lieu tous les 2 ans.

Pour candidater, il faut être à jour de sa cotisation au moment du dépôt des listes qui aura lieu le 18 avril.

La CA académique est le « parlement » académique du SNES. Celle-ci, composée de 25 membres titulaires et d'autant de suppléants dans notre académie, se réunit au moins 3 fois par an pour débattre de l'orientation du SNES académique en fonction de l'actualité et des orientations définies lors des précédents congrès nationaux. Elle vote aussi des mandats à porter au Conseil National du SNES (regroupant les membres de la CA nationale et 1 représentant de chaque S2 et S3) qui pourront être repris par le Conseil National.

La CA élit le secrétariat académique chargé de mettre en œuvre ses décisions et orientations et d'animer la vie du SNES dans l'académie. Il est représenté au CTPA (Comité Technique paritaire Académique) dans la délégation FSU qui gère la répartition des moyens en lycée ; au CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) qui s'occupe de la rénovation des lycées, de leur budget, du schéma régional des formations.

Le bureau départemental est représenté au CTPD et au CDEN qui s'occupent respectivement des moyens en collège et des collèges ainsi que de leur budget.

Unité et Action et sans tendance :

Rassembler, débattre, proposer et lutter dans l'unité.

La rupture avec la politique précédente, annoncée par le président actuel, ne s'est pas concrétisée. Bien au contraire, le Gouvernement maintient et durcit une politique d'austérité qui fait payer les salariés, les retraités, les jeunes et les plus démunis par un recul des droits sociaux (retraites, protection sociale, droits du travail), tout en multipliant les cadeaux aux entreprises (pacte de compétitivité, exonération de cotisations sociales...).

Dans l'Éducation, « priorité gouvernementale », l'arrêt des suppressions de postes marque un changement, même si les créations, largement insuffisantes, se font au détriment d'autres secteurs de la Fonction Publique et peinent à couvrir la hausse des effectifs, améliorer nos conditions de travail et permettre la reconstruction d'un service public juste et ambitieux. La crise de recrutement perdure, en dépit du rétablissement d'une formation initiale, faute de pré recrutement et de revalorisation de nos salaires et de nos métiers. Depuis 2012, le SNES est parvenu à obtenir quelques aménagements des réformes héritées du gouvernement précédent : la réintroduction de l'histoire-géographie en Terminale scientifique, les allègements de programmes en SES et en H/G ainsi que le maintien d'une voie technologique en lycée, la suppression de la note de vie scolaire ou la redéfinition du socle commun en collège. La loi de refondation présentée par Peillon, malgré des avancées, soulève certaines interrogations comme celles de la mise en place d'un conseil école-collège ou de cycles tri-annuels.

Dans ce contexte, le courant de pensée Unité et Action, majoritaire dans le SNES comme dans la FSU, se doit d'assumer les responsabilités confiées au SNES par la profession : défense individuelle et collective des intérêts matériels et moraux de la profession, amélioration des conditions de travail et transformation du système éducatif, développement des actions nécessaires dans la recherche de l'unité, préservation et développement des outils syndicaux et fédéraux qu'il faut faire vivre au quotidien.

UA est avant tout un lieu de construction collective des axes revendicatifs et stratégiques, à partir de débats d'idées, d'échanges d'expériences, d'analyses et de propositions. Notre orientation refuse le dogmatisme, les réponses toutes faites et les théories figées. Nos valeurs sont la démocratie, la laïcité, le dialogue, la force de l'unité et l'indépendance syndicale. Notre ambition est celle d'une amélioration profonde du service public national et laïque d'Éducation aussi bien pour les élèves que pour les personnels et au-delà, de tous les services publics.

Les candidats à la CA Académique présentés sur la liste Unité et Action et sans tendance, face à toutes les attaques libérales contre les services publics, face aux difficultés croissantes de nos métiers, face aux maux qui n'épargnent pas non plus l'école - précarité, chômage, violence -, face aux politiques gouvernementales qui accroissent les inégalités au lieu de les réduire, continueront à tout mettre en œuvre pour rassembler les personnels, mettre en débat les projets et revendications et lutter dans l'unité.

En vous présentant sur la liste Unité et Action et sans tendance, vous approuverez ces orientations et vous permettrez au SNES de poursuivre son action et d'exercer ses responsabilités départementales et académiques.

Patrick Lebrun, Fabien Claveau, Thierry Meyssonier, Philippe Boulard, Delphine Bertrand, Marc Bellaigue, Claude Deletang, Sandrine Charrier

Front Unique :

POUR QUE LE SNES REJETTE LE « PROJET PEILLON », DÉFENSE DES DÉCRETS DE 1950, ET ROMPE AVEC LE GOUVERNEMENT.

Le 12/02, après la dernière réunion officielle du groupe de travail, qui a travaillé deux mois à l'insu des syndiqués, le ministère annonce son projet. Le jour même, la direction du Snes publie un communiqué qui voit dans les « nouvelles propositions » une « identité professionnelle sécurisée ».

Qu'en est-il ? Chacun peut le constater : l'essentiel de ce que le gouvernement avait annoncé en décembre est maintenu . Ainsi en écrivant : les enseignants « *participent aux actions d'éducation principalement en assurant un service d'enseignement* », le projet Peillon fait sauter le verrou des décrets de 1950. Il intègre donc dans les services, sans possibilité de se défendre, toutes les "missions" diverses et variées à la discrétion du chef d'établissement, sous couvert des CA et des conseils pédagogiques. L'application immédiate en REP + c'est que les réunions de concertation hebdomadaires viennent en plus des 18 heures. De même, en donnant un réel contenu au projet d'établissement, le projet Peillon prépare la fin du caractère national de l'enseignement, programmes compris.

La disparition des décharges est quasi-totale, remplacées par une pondération et un régime indemnitaire. Le taux de pondération des heures de terminales et de premières (1.1) permet de réaliser des économies par rapport aux heures supplémentaires d'aujourd'hui. Pour les services en CPGE, ou BTS le texte ne peut produire qu'un seul effet : la baisse des rémunérations.

En conséquence il faut que la direction du Snes caractérise le projet Peillon pour ce qu'il est : une attaque contre le statut des enseignants, le début de la liquidation des décrets de 1950. La direction du Snes doit donc rejeter ce projet, ne pas participer à la « phase de rédaction » des textes. La direction du Snes doit se prononcer pour la défense inconditionnelle des décrets de 1950 auxquels l'ensemble de la profession est si profondément attaché. C'est sur cette orientation que nous te proposons de contribuer à la formation d'une liste académique.

Pour Front Unique : Julien Barathon,
barathon.julien@club-internet.fr

CONGRES ACADEMIQUE 19 et 20 MARS 2014

Fiche d'organisation

Section syndicale :

Nombre de syndiqués :

Nombre de délégués :

N.B. : Les membres de la CA participent de droit aux travaux du Congrès. Ils ne votent par mandat que s'ils sont élus délégués de leur section syndicale.

Nombre de participants au congrès :

NOM - Prénom	Assistera aux réunions de				Commission choisie
	mardi		mercredi		
	matin	après-midi	matin	après-midi	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

IL EST IMPERATIF QUE NOUS CONNAISSIONS LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX REPAS.

Nombre de repas	mercredi midi	jeudi midi

CET ETAT DEVRA ETRE RETOURNE AU S3 AVANT LE 17 MARS DERNIER DELAI

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR LE CONGRES

Les autorisations d'absence des délégués sont de droit (instructions ministérielles du 23.11.82, relatives à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique). Elle ne peut être refusée et vous n'avez pas à remplacer les cours. Chaque collègue délégué par son S1 ou membre de la CA pourra déposer une demande écrite auprès du Chef d'établissement (1 semaine avant la date du congrès):

Objet : Demande d'autorisation d'absence pour le Congrès académique du SNES

Monsieur ou Madame le Proviseur (ou Principal),

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder, conformément aux instructions du 23.11.82, une autorisation d'absence pour le pour me permettre de participer au Congrès Académique du SNES des 19 et 20 Mars 2014. Veuillez agréer, Monsieur ou Madame le, l'expression de mon respectueux dévouement.

signature

Le Congrès s'organise autour d'un thème introductif et de quatre thèmes

(textes parus dans le supplément US n°737 du 21/12/2013)

Les questions retenues ne sont pas exhaustives. Si vous souhaitez en aborder d'autres, vous pouvez déjà en faire part aux rapporteurs en écrivant à s3cle@snes.edu

Thème introductif

Rapporteurs : Fabien Claveau, Thierry Meyssonier, Patrick Lebrun

Une dynamique pour une profonde transformation sociale

Il s'agit, dans le cadre d'une politique économique conservatrice, de définir la stratégie des organisations syndicales. Dans le second degré, se donner les moyens pour une école ambitieuse pour les élèves et les personnels et développer notre syndicalisme de transformation sociale.

Thème 1

Rapporteurs : Fabien Claveau, Olivier Raluy

Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite

Il s'agira de réactualiser les mandats du SNES pour le second degré, par exemple, renforcer la cohérence du second degré, réformer le collège dans le cadre de la structuration disciplinaire actuelle, réformer le lycée général et technologique, pérenniser les moyens de l'Education prioritaire en opposition à la contractualisation réfléchir aux moyens de mieux intégrer les enfants en situation de handicap.

Thème 2

Rapporteurs : Thierry Meyssonier, Delphine Bertrand

De l'ambition pour les personnels et nos métiers

Après plusieurs années d'attaque contre nos métiers, le SNES doit être porteur de revendications pour permettre la revalorisation de nos métiers et de nos carrières, renforcer leur attractivité et permettre aux personnels de reprendre la main sur leur métier.

Thème 3

Rapporteurs : Félicité Montagnac, Marc Bellaigue

Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire

Les politiques d'austérité, en remettant en cause notre modèle social, ne répondent pas aux préoccupations de la population. Il est d'autant plus nécessaire de construire des alternatives qui passent entre autres par le développement des services publics et une protection sociale de haut niveau.

Thème 4

Rapporteurs : Claude Deletang, Patrick Lebrun

Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social

Il s'agira de réfléchir à l'avenir de la FSU, dans le cadre des mandats de Poitiers sur la création d'un nouvel outil syndical, de définir la place et le rôle du SNES suite à l'alternance politique, et de développer l'action internationale du SNES



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - S.N.E.S. (F.S.U.)
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Féri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Contacts : Tél. 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 - E-mail : s3cle@snes.edu
Site internet : <http://www.clermont.snes.edu>
Publication de la Section Académique du S.N.E.S. - C.R.F.A.R. : 1110 S 05602
D.P. : P. Lebrun

Imprimé par nos soins - Prix au n° : 0,40 €, abonnement annuel : 7,50 € (rappléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du S.N.E.S.

Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant au SNES



ELECTIONS A LA C.A. ACADEMIQUE

Engagement à compléter et à retourner au SNES Clermont



ELECTIONS DE LA CA ACADEMIQUE ET DES BUREAUX DE S2

ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CANDIDATURE

Nom : Prénom :

Catégorie :

Lieu de syndicalisation :

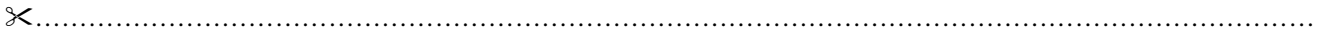
Déclare faire acte de candidature sur la liste : (intitulé)

à la CA Académique

au bureau de S2 de (département)

A....., le/...../.....

(signature)



ELECTIONS DE LA CA ACADEMIQUE ET DES BUREAUX DE S2

ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CANDIDATURE

Nom : Prénom :

Catégorie :

Lieu de syndicalisation :

Déclare faire acte de candidature sur la liste : (intitulé)

à la CA Académique

au bureau de S2 de (département)

A....., le/...../.....

(signature)